

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 04.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le quatre mars deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sébastien BOUREL - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Valérie GUERAULT
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

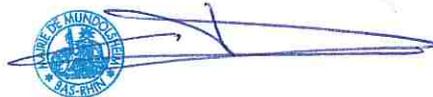
Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 mars 2025

Publié sur le site internet de la commune le 14 mars 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



9. Approbation d'un accord transactionnel avec l'entreprise Lingenheld concernant le lot 1 du marché public d'aménagement du parc public de la mairie

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 22

Conseillers
absents : 5
dont 5 avec procuration

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du lot 1 du marché public portant sur l'aménagement du parc public de la mairie, un litige entre la commune et l'entreprise titulaire du marché s'est fait jour.

Après plusieurs sessions de négociations, les deux parties se sont entendues sur un accord transactionnel, avec l'aide de l'avocat de la commune, Maître Bleykasten.

L'accord prévoit que l'entreprise Lingenheld prenne en charge la repose des dalles réalisée par l'entreprise Thierry Muller suite à des désordres en lien avec les travaux menés par l'entreprise Lingenheld dans le cadre du lot 1 pour un montant de 36 174,80 € HT. En contrepartie, la commune renonce à l'application des pénalités de retard pour un montant de 11 756,30 € TTC. Ce montant avait fait l'objet d'une délibération en date du 2 décembre 2024, qui visait à plafonner les pénalités de retard dues à 10% du marché.

L'entreprise Lingenheld accepte l'ensemble des modifications apportées au décompte final et au projet de décompte final par la commune et/ou la maîtrise d'œuvre.

Les deux parties renoncent à tout contentieux en lien avec le DGD du lot 1.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'accord transactionnel avec l'entreprise Lingenheld concernant le lot 1 du marché public d'aménagement du parc public de la mairie.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 14 mars 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI